

## INFORMATION

### **Tarif Sécurité sociale étudiante 2017-2018**

**Le montant de la cotisation forfaitaire annuelle de Sécurité sociale étudiante pour l'année 2017-2018 a été fixé à**

**217,00 €**

**Les classes de CPGE 1<sup>ère</sup> et seconde année procéderont à une double inscription administrative au lycée et en Université. L'inscription à la sécurité sociale étudiante sera donc effectuée à la Faculté des Sciences. En retour, veuillez produire le justificatif d'inscription.**

**Pour les classes de BTS 1<sup>ère</sup> et seconde année, le dossier sécurité sociale devra être ramené complet à la Comptabilité au plus tard le vendredi 8 septembre 2017 accompagné si nécessaire du chèque de 217 € libellé à l'ordre du Lycée Pierre Paul RIQUET.**